



**PROCES-VERBAL
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
10 AVRIL 2018**

PRÉSIDENT : Raoul LANGLOIS, Maire

PRÉSENTS : Jacques COMBEPINE, Claude LAPOSTOLLE, Martine LASSAGNE, Jean-Paul MOINDROT, Nathalie ROUSSEL, Daniel MERY, Valérie ENGELHARD, Michel-Pierre TRIAT, Michelle LAGNIEN, Sabine VARLET, Philippe MONTIAL, Mohammed ZRIZOU, Benoît COPPA, Sylvie BAILLY, Jacques-François COIQUIL, Fabrice VAUCHEY,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Corinne FOURNET, *procuration à Raoul LANGLOIS*, Marie-Christine LOLLLOT, *procuration à Michelle LAGNIEN*, Jean-Jacques BOUDEAU, *procuration à Daniel MERY*, Emilia DE MATOS *procuration à Sylvie BAILLY*, Dominique ARBELTIER, *procuration à Fabrice VAUCHEY*, Wilfried LE GOFF, *procuration à Jacques-François COIQUIL*

ABSENTS : Michel HUZ, Dominique POINT, Sylvie BARBOSA-PAYET, Anna GRAPSA-PAPADATOS, Stéphanie GAY, Kelly DA SILVA

<i>Membres présents à la séance</i>	17
<i>Procurations</i>	6
<i>Absents Excusés</i>	0
<i>Absents</i>	6

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 10 avril 2018 a été affiché sur le panneau de la Commune prévu à cet effet, le 17 avril 2018 dans les conditions prévues à l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Il est ensuite procédé à l’appel des conseillers municipaux par Monsieur Jacques COMBEPINE, 1^{er} Adjoint.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal,

Monsieur Jacques-François COIQUIL

ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.